



Regularisation d'un etudiant algerien apres 10 ans de presence

Par **haifaa69**, le **24/10/2011** à **21:26**

Bonjour,

Je souhaiterai avoir des informations sur les démarches pour régulariser ma situation sur le sol français. Ma situation : je suis étudiante algérienne en France depuis 10 ans.

Merci pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **25/10/2011** à **02:32**

Article 6 de l'accord franco-algérien

Le certificat de résidence d'un an portant la mention « vie privée et familiale » est délivré de plein droit :

1) au ressortissant algérien, qui justifie par tout moyen résider en France depuis plus de dix ans ou [fluo]plus de quinze ans si, au cours de cette période, il a séjourné en qualité d'étudiant ;[/fluo]